

Réunion du 5 Avril 2001  
(13 heures 45)

Convocations adressées le 30 03 2001.

Étaient présents : M<sup>l</sup> Bozel, Belliot, Dupont, Normand, Lehoton, Lehoué, Bissan, Thomas, Sagnon-Prati, Mme Bruner, Davy, Legendre, Taton, M<sup>l</sup> Guillouard, Lichereau.

### 1- Marché d'aménagement de sécurité route de Couptrain

- ☞ Le projet établi par les services de l'Équipement sera réétudié- le lancement des appels d'offres est donc reporté.
- ☞ Le montant de la caution que les entreprises devront verser pour retirer un dossier d'appel d'offre est fixé à 76 euros
- ☞ Le mode de consultation se fera sur appel d'offres ouvert.
- ☞ Des devis seront demandés à deux imprimeries pour les frais de constitution des documents de consultation des entreprises - la moins disante sera retenue

Il sera demandé au service de l'équipement de matérialiser le projet sur la voie départementale concernée et de venir expliquer leur projet. Chaque conseiller sera invité à participer à cette réunion.

### 2- Vote des subventions 2001

(liste définitive jointe)

- ☞ Le montant total des subventions allouées en 2001 est de 198.680 F, dont 10.000 F qui serviront au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, et, 30.000 F au fonctionnement de l'Association Foncière de Remembrement d'Orgères.
- ☞ La convention passée avec l'école privée de Lignièrès-Orgères est renouvelée pour une période 3 ans (2001-2002-2003) pour une participation communale annuelle de 35.000,00 F. Toutefois une subvention supplémentaire de 5.000,00 F sera versée en 2001 à l'École Privée. La participation communale de 2001 sera donc de 40.000,00 F.
- ☞ La subvention de 4.400,00 F versée à l'amicale laïque "section de tennis de table" est exceptionnelle, les membres du Conseil Municipal ayant pris en compte le besoin d'achat de nouvelles tables.

<b>DESIGNATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2000</b>
A.F.P.B.T.O. ALENCON	70
ACPG LOCAL	2000
AFN LOCAL	500
AFR ORGERES	30000
AMICALE DONNEURS DE SANG	620
AMICALE LAIQUE SECTION TENNIS DE TABLE	4400
AMICALE SAPEURS POMPIERS	3400
ASSOCIATION "JAZZ A LA PREVOSTIERE"	1000
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	700
ASSOCIATION PARENTS D'ENFANTS INADAPTES	400
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE	20500
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS CARROUGES	715
BIBLIOTHEQUE LOCALE	1270
C.C.A.S	10000
CLUB DES RETROUVAILLES	650
COLLEGE N.D LA FERTE-MACE	1825
COLLEGE N.D LA FERTE-MACE SEJOUR 4 ENFANTS	280
COMICE AGRICOLE COUPTRAIN	620
COMITE GESTION CANTINE ECOLE PUBLIQUE	35400
COMITE DES FETES	15750
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	1090
CROIX D'OR LA FERTE-MACE	345
ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES LIGNIERES-ORGERES (AIDE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT- CONTRAT SIGNE POUR 3 ANS))	35000
ECOLE N.D DE LOURDES LIGNIERES-ORGERES (SUBVENTION EXCEPTIONNELLE)	5000
G.O.A DES AVALOIRS	135
GAULE CALAISIEUNE	540
GROUPEMENT DEFENSE DES CULTURES	2000
JEUNESSE ASSOCIATION ACTIVITES JEUNES	6400
JEUNESSE ASSOCIATION FOOTBALL	12100
JEUNESSE ASSOCIATION SECTION GYMNASIQUE	1610
LA SENTINE	400
LUTTE CONTRE LE CANCER RENNES	1070
MAISON FAMILIALE RURALE HALEINE	280
MUTUELLE COUPS DURS	160
MUTUELLE DU TRESOR	100
SOCIETE DE CHASSE LOCALE	880
SPA LAVAL (SI CHIEN DEPOSE DANS L'ANNEE)	330
SYNDICAT INITIATIVE CARROUGES	380
SYNDICAT INITIATIVE JAVRON LES CHAPELLES	380
SYNDICAT INITIATIVE PRE-EN-PAIL	380
<b>TOTAL</b>	<b>198.680</b>

### **3-Affectation des résultats de fonctionnement constatés aux comptes administratifs 2000**

**a) Commune**

L'excédent d'un montant de **575.866,58 F** est affecté en totalité à la section d'investissement.

**b) Service des eaux**

L'excédent d'un montant de **102.279,89 F** est reporté en totalité à la section de fonctionnement.

**c) Service d'assainissement**

L'excédent d'un montant de **145.082,59 F** est reporté en totalité à la section de fonctionnement.

**d) Centre Communal d'Action Sociale**

L'excédent d'un montant de **6.485,81 F** est reporté en totalité à la section de fonctionnement.

#### 4- Vote des budgets primitifs 2001

##### Vote des taux :

Les taux d'impositions des 4 taxes restent inchangés, à savoir :

<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'habitation	6,72%
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière bâtie	12,48%
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière non bâtie	23,04%
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe professionnelle	6,72%

Reversement éventuel au SIVM de COUPTRAIN et Syndicat d'électrification de PRE-EN-PAIL de la compensation de l'état pour la part salaire de la taxe professionnelle :

Le reversement ne sera pas effectué - la compensation de l'état sera donc conservée intégralement.

##### a) Commune (adopté à l'unanimité)

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2.327.611,00 F et à la somme de 3.322.638,70 F en dépenses et recettes d'investissement.

⇒ Un prêt de 259.000,00 F à un taux de 3%, remboursable sur 10 ans sera contracté à la M.S.A qui en contrepartie allouera une subvention de 25.000,00 F à la Commune pour l'aménagement de l'ancienne caserne.

⇒ Les travaux de peintures intérieures de l'ancienne caserne seront réalisés par les employés communaux- ces travaux sont donc inscrits en régie (cela permettra de récupérer la T.V.A)

##### b) Service des eaux (adopté à l'unanimité)

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 392.279,89 F et à la somme de 430.074,19 F en dépenses et recettes d'investissement.

##### c) Service d'assainissement (adopté à l'unanimité)

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 192.963,59 F et à la somme de 214.631,21 F en dépenses et recettes d'investissement.

##### d) Centre Communal d'Action Sociale (adopté à l'unanimité)

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 17.355,81 F - pas de section d'investissement.

#### 5- Indemnité de conseil au receveur municipal

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé M. le Maire à verser à Mme Sylvie DORBEC, receveur municipal, l'indemnité de conseil qui lui est due pour la période du 01 janvier 2001 au 17 avril 2001.

#### OBJET : TRAVAUX EN REGIE

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Considérant que les travaux de peintures intérieures de l'ancienne caserne (bâtiment qui n'a fait l'objet d'aucun entretien depuis plus de 10 ans) et les travaux de rénovation du logement du bureau de poste (bâtiment qui n'a fait l'objet d'aucun entretien depuis plus de 10 ans) seront réalisés par les employés communaux, décident d'inscrire ces travaux en régie.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Décident d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

**NEVEU Wilfrid (1997) :**

- Service des Eaux 19,52 F TTC - TVA 1,02
- Service Assainissement 12,66 F TTC - TVA 0,66

**PAIN Lionel (1997) :**

- Service des Eaux 303,84 F TTC - TVA 15,84
- Service Assainissement 185,89 F TTC - TVA 9,69

**VUILLET Didier (1999) :**

- Service des Eaux 870,24 F TTC - TVA 45,87

**OBJET : CONVENTION PASSEE AVEC L'ECOLE PRIVEE**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Décident de renouveler la convention passée avec l'Ecole Notre Dame de LIGNIERES-ORGERES pour une durée de 3 ans ( 2001-2002-2003) avec une participation annuelle de la commune de 35.000,00 francs.

M. le Maire est autorisé à signer la convention.

**OBJET : PRET A LA MSA**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Décident de contracter un prêt de 259.000 francs (deux cent cinquante neuf mille francs) auprès de la Mutualité Sociale Agricole de la Mayenne. Prêt d'une durée de 10 ans avec un taux d'intérêt de 3%.

M. le maire est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces nécessaires.

*[Handwritten signatures and notes in blue ink, including names like 'A. Picot', 'J. Picot', and 'D. Picot', and dates like '11.11.00']*